
Pourquoi déclarer? Les avantages de produire une déclaration de revenus

La déclaration de revenus est considérée comme une obligation ou une responsabilité, car toute personne qui reçoit un revenu au Canada est tenue de le faire. Il est toutefois important de produire une déclaration de revenus même si vous n'avez pas de revenu ou si vous ne devez pas d'impôt, car vous pourriez avoir accès à des crédits ou prestations d'impôt.

Certaines prestations peuvent seulement être obtenues en produisant une déclaration de revenus, comme :

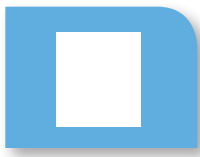
- Le crédit pour la TPS/TVH
- L'Allocation canadienne pour enfants
- L'Allocation canadienne pour les travailleurs

Le processus de déclaration de revenus établira aussi votre niveau de revenu, qui vous aide à déterminer votre admissibilité aux prestations fondées sur l'étude du revenu ou à d'autres formes d'appui, comme le Bon d'études canadien (contribution à un REEE possible pour les ménages à faible revenu), et des programmes provinciaux comme le Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (offert aux ménages à faible revenu). Ces formes d'aide ne vous sont offertes que si vous produisez une déclaration de revenus.

Pour connaître vos obligations en matière d'impôt ou pour savoir si vous devez produire une déclaration de revenus, veuillez consulter :

<https://www.canada.ca/fr/services/impots/impot-sur-le-revenu/impot-sur-le-revenu-des-particuliers.html>

Documents et formulaires



La déclaration de revenus peut être produite en ligne ou sur papier. Si vous avez un revenu modeste et une situation fiscale simple, vous pourriez être admissible à obtenir de l'aide à un comptoir d'impôt du Programme communautaire bénévole en matière d'impôt (PCBMI) dans votre région.

Pour produire votre déclaration de revenus, vous aurez besoin de tous vos feuillets de renseignements fiscaux qui démontrent une forme de revenu, comme le T4, le T4A (OAS) et le T4A (P), entre autres.

Si vous soumettez votre déclaration sur papier, vous aurez besoin du formulaire T1 Générale – Déclarations de revenus et de prestations de votre province, de la grille de calcul fédérale et du Guide général d'impôt et de prestations, qui sont tous disponibles en ligne et en format papier à tous les bureaux de poste et de Service Canada.

Si vous faites votre déclaration en ligne, vous aurez besoin d'accès à un logiciel certifié doté du programme IMPÔTNET, comme TurboTax ou UFile. Vous pourrez produire votre déclaration en utilisant le logiciel en ligne, qui vous fournira un fichier IMPÔTNET, que vous pourrez ensuite soumettre à l'ARC. L'ARC vous enverra un numéro de confirmation lorsque votre déclaration sera envoyée au traitement.

L'Agence du revenu du Canada (ARC) vous enverra ensuite un avis d'imposition par la poste ou par courriel (si vous êtes inscrits à recevoir des courriels). L'avis d'imposition confirme l'impôt et explique toute correction que l'ARC pourrait avoir apportée à votre déclaration.

Pour voir l'état de votre déclaration avant d'avoir reçu votre avis, allez à Mon dossier sur le site Web de l'ARC.